

DIR 4.

(P30) 26703

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 497181

N°TVA:

SASU ASN ENERGIE
MARMANDE PIERRE
ROUTE DE SAINT-CEVET-ZAE CAHORS SUD
35
46230 FONTANES

FACTURE n° 09136620 du 28/02/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 19736540 DU 2/02/26 ENLEVE		AG. LALBENQUE						
Signé par PIERRE								
147305.01	CP FILME PEUPLIER C.250/125-15MM	3,13	M2		12,18	38,12		
	dont Eco-Contribution					(0,19)		
	Total Eco-Contribution					(0,19)		
BALU ADNE 								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
38,12	20,00% 7,62	45,74	31/03/26	L.C.R.	17807 00849 55521446839 65

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.